

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALLES PUBLIQUES

- Il est strictement défendu de boire, de manger ou de fumer dans les salles publiques.
- Seuls les membres de la communauté universitaire de l'UQTR sont autorisés à utiliser les salles publiques, et pour les seules fins qui y sont prévues, c'est-à-dire l'utilisation du matériel, des logiciels, de la documentation informatiques.
- L'utilisation des logiciels de jeux ainsi que de "chatting" est **prohibée de 8h30 à 23h00 du lundi au dimanche** dans le but de favoriser au maximum un climat propice à la bonne marche des travaux académiques.
- Les conversations doivent être réduites au minimum et se faire à voix basse, de manière à ne pas briser la concentration des autres usagers. Il est naturellement interdit, pour la même raison, d'utiliser radios, cassettophones ou logiciels de jeux produisant des bruits.
- Le Service s'efforce de maintenir le matériel en bon état de fonctionnement, mais a besoin de votre aide, non seulement pour éviter les usages abusifs, mais aussi pour rapporter, sur les formulaires prévus à cette fin, toutes les déficiences. Dans le même ordre d'idée, nous vous demandons, pour des fins d'inventaire, de ne pas décoller les étiquettes autocollantes identifiant par un numéro chacune des composantes des ordinateurs.
- L'Université n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Les usagers sont donc priés de ne rien laisser de leurs effets personnels lorsqu'ils quittent le local, et surtout pas pour réserver l'utilisation d'un poste de travail. Il en va de même pour les vêtements, qui devraient être déposés au vestiaire, pour ne pas encombrer inutilement l'espace de travail.

Certains des précédents règlements peuvent vous sembler arbitraires, mais ils correspondent tous à des sources les plus fréquentes des problèmes. Un manquement grave ou répété à ces règles peut amener l'expulsion, voire même l'interdit d'utilisation pour protéger l'accès des autres usagers aux services et à des conditions raisonnables de travail.